



OGDEN

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

Maire	D.G.
<i>ms</i>	<i>ve</i>

Une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Ogdén a eu lieu le 11 janvier 2016 à 19 heures à l'hôtel de ville situé au 70 chemin Ogdén à Ogdén.

PRÉSENTS:

Madame la conseillère Sylvie Lefebvre et messieurs les conseillers Joe Stairs, Jean R. Roy, Alain Carrier, Robert Lebrun et Richard Roy

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Michael Sudlow. Madame Vickie Comeau, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Michael Sudlow déclare la séance ouverte. Il est 19 heures.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2016-01-001

Il est proposé par monsieur Joe Stairs appuyé par monsieur Robert Lebrun et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté, avec l'ajout des points suivants :

- 8.3 Camion pour remplacer le Dodge Dakota; et
- 13.5 Avis de motion – Règlement de fermeture de chemin municipal.

ADOPTÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 décembre 2015

2016-01-002

Il est proposé par monsieur Robert Lebrun appuyé par madame Sylvie Lefebvre et résolu à l'unanimité

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 décembre 2015 tel que présenté.

ADOPTÉE

3.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 17 décembre 2015

2016-01-003

Il est proposé par monsieur Jean R. Roy appuyé par monsieur Joe Stairs et résolu à l'unanimité

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 17 décembre 2015 tel que présenté.

ADOPTÉE

3.3 Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 22 décembre 2015

2016-01-004

Il est proposé par monsieur Joe Stairs appuyé par madame Sylvie Lefebvre et résolu à l'unanimité

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 22 décembre 2015 tel que présenté.

ADOPTÉE



OGDEN

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

Maire	D.G.
<i>lms</i>	<i>RG</i>

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il y avait quatre (4) personnes présentes dans la salle. Mme Rousseau demande quel était le sujet de la séance extraordinaire du 22 décembre 2015. M. Sudlow lui répond que c'était pour adopter des résolutions autorisant des demandes de subventions pour les réparations à la courbe du chemin Beebe. Mme Rousseau demande si la règle existe toujours qu'un conseiller peut s'abstenir de voter en payant un montant de 10\$ car cette règle existait dans le passé. Cela sera à vérifier. Mme Rousseau demande aussi pourquoi trois (3) conseillers ont voté contre le budget 2016. M. Jean R. Roy a répondu que c'était à cause des salaires des employés. Mme Rousseau demande si une entente avec la S.P.A. a été conclue, et M. Sudlow répond que non et qu'on tente avoir des discussions avec la Société Animale Frontalière.

5. AFFAIRES PORTANT SUR LES SÉANCES ANTÉRIEURES

5.1 Projet LIDAR (Laser or Light Detection and Ranging)

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Memphrémagog a coordonné le projet intitulé : LIDAR (Laser or Light Detection and Ranging) sur le territoire de la MRC, car un relevé LIDAR peut s'avérer très intéressant pour différents domaines de l'activité municipale;

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur en bâtiment et en environnement a étudié le projet et a discuté de son importance avec les autres inspecteurs de la MRC, et est en accord avec la participation d'Ogden;

CONSIDÉRANT QUE la moitié du coût de réalisation serait assumée par le surplus accumulé de la MRC et l'autre moitié par les municipalités participantes en fonction de la superficie de leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC demande si notre municipalité serait intéressée à participer à cette opération, et mentionne que le coût pour la municipalité d'Ogden serait de 2,902.00\$;

2016-01-005

Il est proposé par monsieur Robert Lebrun appuyé par monsieur Alain Carrier et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité d'Ogden accepte de participer au projet LIDAR mentionné ci-haut, et accepte les coûts de 2,902.00\$ pour sa part de ce projet.

ADOPTÉE

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

6.1 Dépôt du rapport forestier

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport forestier pour le mois courant. Copie du rapport a été remis aux membres du conseil qui en prennent acte.

6.2 Dépôt du rapport d'urbanisme

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport du département d'urbanisme pour le mois courant. Copie du rapport a été remis aux membres du conseil qui en prennent acte.

6.3 Dépôt du rapport d'urbanisme pour l'année 2015

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport du département d'urbanisme pour l'année 2015. Copie du rapport a été remis aux membres du conseil qui en prennent acte.

6.4 Compte rendu de la réunion du comité consultatif d'urbanisme

La directrice générale dépose le compte rendu de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 7 janvier dernier.



OGDEN

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogdén

Maire	D.G.
<i>MWS</i>	<i>Y/C</i>

6.5 Approbation des nominations du président et du vice-président du comité consultatif d'urbanisme

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 2015-12-268 stipule que les officiers du comité consultatif d'urbanisme sont le président, le vice-président et le secrétaire et que ces officiers sont nommés par résolution du conseil de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE cette résolution mentionnée ci-haut stipule aussi que le président et le vice-président seraient nommés à la prochaine séance du CCU et seraient soumis au conseil pour approbation, et que l'inspecteur en bâtiment et environnement serait d'office secrétaire de ce comité;

CONSIDÉRANT QUE la rencontre du CCU a eu lieu le 7 janvier 2016 et que les membres ont nommé monsieur Joe Stairs comme président et madame Sylvie Lefebvre comme vice-présidente du comité consultatif d'urbanisme;

2016-01-006

Il est proposé par monsieur Jean R. Roy appuyé par monsieur Richard Roy et résolu à l'unanimité

QUE le conseil approuve les nominations de monsieur Joe Stairs comme président et de madame Sylvie Lefebvre comme vice-présidente du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE

6.6 Approbation de localisation de nouvelle résidence au 345 Descente 20

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité d'Ogdén avait adopté les résolutions 008-03-049 et 008-08-196 accordant au propriétaire du 345 Descente 20 M. Blake Lowden, une dérogation mineure et l'autorisation de démolir sa maison existante et de la remplacer par une construction neuve, mais que M. Lowden n'a jamais fait ces travaux planifiés et a par la suite vendu ce terrain à M. Marc Jalbert;

CONSIDÉRANT QUE M. Marc Jalbert veut maintenant vendre ce terrain et l'acheteur veut construire sa nouvelle résidence selon la dérogation et les deux résolutions accordées à M. Lowden en 2008 et il cherche donc une résolution du conseil à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE la maison projetée de 56 pieds x 32 pieds est plus grand que le projet de M. Lowden (qui était de 22 pieds x 32 pieds) mais respecte quand même les contraintes imposées à M. Lowden, soit la démolition de bâtisses incluant le « guest house », le respect de la marge de 15 mètres du lac et 2 mètres du chemin, l'arpentage et la présentation des plans au comité et au conseil avant l'émission du permis de construction;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce dossier et est allé sur place visiter le terrain afin de voir les effets de la hauteur du projet sur l'environnement, et il a été déterminé que ce projet est plus bas en hauteur que celui présenté par M. Lowden en 2008;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande à l'unanimité au conseil d'approuver en principe la localisation de cette maison de 56 pieds x 32 pieds sur le terrain, mais le CCU a des réservations concernant les hauteurs et recommande donc que toutes les conditions énoncées par le conseil dans ses résolutions 008-03-049 et 008-08-196 soient respectées à la lettre, incluant le fait que le plan final de la maison et l'implantation devront être soumis au comité avant l'émission du permis de construction;

2016-01-007

Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre appuyé par monsieur Joe Stairs et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la municipalité accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et autorise la construction d'une nouvelle résidence au 345 Descente 20 à condition que les conditions énoncées par le conseil par sa résolution 008-03-049, ainsi que les recommandations énoncées dans la résolution 008-08-196, soient respectées à la lettre.

ADOPTÉE



OGDEN

Maire	D.G.
<i>ms</i>	<i>ve</i>

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

7. ENVIRONNEMENT & GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

7.1 Régie des Déchets – approbation du Règlement d'emprunt # 2016-001 pour l'implantation de l'usine de déshydratation des boues de fosses septiques

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook a adopté, le 3 décembre 2015, un règlement d'emprunt relatif au financement de l'implantation d'une usine de déshydratation des boues de fosses septiques et de l'agrandissement de la plate-forme de compostage et qu'il s'agit d'un règlement d'emprunt d'un montant maximal de 3 092 693\$;

CONSIDÉRANT QUE toutes les municipalités membres de la Régie doivent passer une résolution approuvant le règlement d'emprunt de la Régie mentionné ci-haut afin que la Régie puisse poursuivre leur demande au MAMOT ainsi que leur demande de subvention;

2016-01-008 Il est proposé par monsieur Alain Carrier appuyé par monsieur Robert Lebrun et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la municipalité d'Ogden approuve le Règlement d'emprunt # 2016-001 de la Régie des Déchets pour l'implantation de l'usine de déshydratation des boues de fosses septiques, tel que décrit ci-haut.

ADOPTÉE

7.2 Régie des Déchets – approbation du Règlement d'emprunt # 2016-002 pour l'acquisition de machineries pour les opérations de compostage

CONSIDÉRANT QUE la Régie Intercommunale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook a adopté, le 3 décembre 2015, un règlement d'emprunt relatif au financement de l'acquisition d'un tamiseur rotatif, convoyeur, d'un chargeur sur roues ainsi qu'un retourneur d'andains et qu'il s'agit d'un règlement d'emprunt d'un montant maximal de 958 902\$.

CONSIDÉRANT QUE toutes les municipalités membres de la Régie doivent passer une résolution approuvant le règlement d'emprunt de la Régie mentionné ci-haut afin que la Régie puisse poursuivre leur demande au MAMOT ainsi que leur demande de subvention;

2016-01-009 Il est proposé par monsieur Alain Carrier appuyé par monsieur Jean R. Roy et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la municipalité d'Ogden approuve le Règlement d'emprunt # 2016-002 de la Régie des Déchets pour l'acquisition de machineries pour les opérations de compostage, tel que décrit ci-haut.

ADOPTÉE

8. VOIRIE, TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

8.1 Conversion éventuelle des lumières de rue en DEL

CONSIDÉRANT QUE le comité de voirie recommande que les lumières de rue de la municipalité soient éventuellement remplacées par des lumières DEL, au fur et à mesure qu'elles doivent être changées;

CONSIDÉRANT QUE des prix pour les lumières DEL ont été obtenus de la compagnie Service d'Entretien de Lumières de Rues C.R. et que celles-ci coûtent 260.00\$ par lumière de 100 watts, 230.00\$ par lumière de 60 watts et 198.00\$ par lumière de 40 watts, plus installation;

2016-01-010 Il est proposé par monsieur Joe Stairs appuyé par monsieur Jean R. Roy et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la conversion éventuelle des lumières de rue en lumières DEL, au fur et à mesure qu'elles doivent être changées, aux prix mentionnés ci-haut, plus installation.



OGDEN

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

Maire	D.C.
<i>Jwb</i>	<i>Y/c</i>

QUE des lumières de 100 watts seront installées aux intersections et des lumières de 60 watts seront installées aux autres endroits.

ADOPTÉE

8.2 Remplacement et installation du réservoir de diesel au garage municipal - REMIS

8.3 Camion pour remplacer le Dodge Dakota – REMIS

9. FINANCES

9.1 Liste des comptes payés

La secrétaire d'assemblée dépose la liste des comptes payés pendant le mois, conforme au règlement 2013-06 (dépenses incompressibles, incluant les salaires) et des comptes approuvés par résolution du conseil (dépenses autorisées). Copie de cette liste a été distribuée aux membres du conseil et est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

CONSIDÉRANT QUE le total des dépenses incompressibles et approuvées s'élève à 73,367,47\$ et les salaires s'élèvent à 23,736,53\$. Le total des dépenses payées pendant le mois s'élève donc à 97,104.00\$.

Il est proposé par monsieur Jean R. Roy appuyé par madame Sylvie Lefebvre et résolu à l'unanimité

QUE le conseil approuve la liste des comptes payés pendant le mois dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

9.2 Listes des comptes à payer

CONSIDÉRANT QUE le total des comptes à payer pour le mois courant est de 18,665.70\$;

2016-01-012
Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre appuyé par monsieur Richard Roy et résolu à l'unanimité

QUE la liste des comptes à payer au 11 janvier dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante, soit approuvée et que la directrice générale et secrétaire-trésorière en effectue le paiement.

ADOPTÉE

9.3 Taux de km remboursable en 2016

2016-01-013
Il est proposé par monsieur Jean R. Roy appuyé par madame Sylvie Lefebvre et résolu à l'unanimité

DE fixer le taux du km remboursable en 2016 à 0,50\$ pour les déplacements effectués pour le compte de la Municipalité.

ADOPTÉE

9.4 Lettres recommandées à certains propriétaires dont le compte est gravement en souffrance

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des propriétaires endettés envers la Municipalité pour les taxes imposées en 2013;

CONSIDÉRANT QUE si ces montants en souffrance ne sont pas acquittés sans tarder, ces citoyens risquent de voir leurs propriétés mises en vente par la MRC Memphrémagog pour défaut de paiement de taxes;



OGDEN

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

Maire	D.G.
<i>JWS</i>	<i>JS</i>

2016-01-014

Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre appuyé par monsieur Joe Stairs et résolu à l'unanimité

QUE la commis administrative soit autorisée à contacter ces personnes par téléphone et la directrice générale soit autorisée à transmettre à ces personnes une lettre par la poste (ou s'il n'a pas été possible de rejoindre ces personnes par téléphone, une lettre recommandée) pour les aviser de la situation et qu'ils doivent obligatoirement prendre entente avec la Municipalité pour éviter que leur propriété ne soit vendue aux enchères pour défaut de paiement de taxes.

ADOPTÉE

9.5 Augmentation temporaire du montant de la marge de crédit avec la Caisse

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est en attente de plusieurs sommes d'argent du gouvernement pour des programmes d'infrastructures;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses courantes de la municipalité doivent quand même être payées en attendant le remboursement de ces sommes;

CONSIDÉRANT QUE la marge de crédit que la municipalité a avec la Caisse est présentement pour le montant de 100,000\$;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité demande d'augmenter la marge de crédit à 250,000\$ pour les opérations courantes, et ce temporairement pour une période de temps finissant le 30 avril 2016;

2016-01-015

Il est proposé par monsieur Joe Stairs appuyé par monsieur Robert Lebrun et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise cette demande d'augmentation de la marge de crédit avec la Caisse, augmentant la marge à 250,000\$ pour les opérations courantes, et ce temporairement pour une période de temps finissant le 30 avril 2016, et que la marge sera réduite par la suite à 100,000\$ à compter du 1^{er} mai 2016.

QUE le maire et la directrice générale soient mandatés à signer tous les documents afférents à cette marge de crédit, pour et au nom de la municipalité d'Ogden.

ADOPTÉE

10. ADMINISTRATION

10.1 Renouvellement de l'abonnement à l'ADMQ

Il est proposé par monsieur Joe Stairs appuyé par madame Sylvie Lefebvre et résolu à l'unanimité

QUE l'abonnement de la directrice générale à l'ADMQ soit renouvelé pour l'année 2016 au montant de 790.69\$ incluant les taxes et l'assurance, et que l'émission d'un chèque soit autorisée à l'ordre de l'ADMQ en guise de paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

10.2 Dons

2016-01-017

Il est proposé par monsieur Jean R. Roy appuyé par monsieur Joe Stairs et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise le paiement des dons suivants:

Société d'agriculture du comté de Stanstead (exposition d'Ayer's Cliff)..... 50\$



OGDEN

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogdén

Maire	D.G.
<i>Jms</i>	<i>ve</i>

CAB Rediker.....	1,000\$
Musée Colby-Curtis	100\$
(Festival des frontières (Si le festival a lieu seulement)	250\$)
Croix-rouge canadienne	150\$
Parc Weir.....	3,200\$
Memphrémagog Conservation Inc.....	500\$
Sentier Massawippi.....	250\$
Fondation de l'Hôpital Memphrémagog	1,000\$
Centre sportif La Ruche	200\$
Conservation Eliadress	100\$
Action Communautaire du Canton de Stanstead (Fête nationale du Québec)	100\$
Centre Santé Vallée Massawippi.....	1,600\$
Club de Soccer de Stanstead	375\$
Bibliothèque Haskell.....	1,000\$
Phelps Helps	1,250\$
Fondation Cégep de Sherbrooke.....	200\$
Cercle des Fermières de Stanstead.....	300\$

QU'une contribution supplémentaire au montant de 1,200\$ soit octroyée à la bibliothèque Haskell.

ADOPTÉE

10.3 Demande de subvention dans le cadre du programme Canada Emploi-Été

2016-01-018
Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre appuyé par monsieur Richard Roy et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la Directrice générale à déposer une demande de subvention dans le cadre du programme Canada Emploi-Été pour défrayer une partie des salaires des deux étudiants embauchés durant la période estivale pour réaliser certains projets environnementaux.

QUE la demande de subvention fasse référence au salaire horaire et au nombre d'heures prévus au budget 2016.

ADOPTÉE

10.4 Révision salariale 2016

CONSIDÉRANT QU'à l'automne 2015 le comité de finance a rencontré chaque employé municipal afin de compléter des appréciations de rendement pour la dernière année, et afin de discuter des révisions salariales pour l'année 2016;

CONSIDÉRANT QUE les montants des salaires révisés des employés pour l'année 2016 ont été recommandés par la majorité du comité de finance et discutés par le conseil;

2016-01-019
Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre appuyé par monsieur Joe Stairs et résolu à la majorité, M. Jean R. Roy, M. Robert Lebrun et M. Richard Roy ayant manifesté leur dissidence
Et M. le maire Michael Sudlow ayant voté en faveur de la résolution

QUE le conseil autorise la révision salariale 2016 et que les salaires des employés pour l'année 2016 débutant le 1^{er} janvier 2016 seront selon les montants qui ont été déterminés par le conseil.

ADOPTÉE

DÉPART DE LA SALLE DU CONSEILLER M. JEAN R. ROY

10.5 Achat d'une banque d'heures d'infotech

2016-01-020
Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre appuyé par monsieur Joe Stairs et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la directrice générale à faire l'achat d'une banque de 28 heures chez Infotech moyennant une dépense de 1,960\$, taxes en sus.



OGDEN

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

Maire	D.G.
<i>Mb</i>	<i>VC</i>

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer l'addenda au contrat de service pour l'achat de la banque d'heures.

ADOPTÉE

10.6 Achat du mini-module Sygem pour le programme d'aide aux aînés pour le paiement des taxes municipales

CONSIDÉRANT QUE suite à l'implantation du nouveau programme d'aide aux personnes âgées pour le paiement des taxes municipales par le gouvernement, à compter du 1er janvier 2016, celui-ci exige de nouvelles normes auprès des municipalités, qui seront maintenant tenues d'indiquer aux personnes propriétaires d'une unité d'évaluation résidentielle d'un logement, lors de la taxation, le montant de subvention auquel elles pourraient avoir droit en raison d'une augmentation de la valeur de leur immeuble excédant la moyenne de 7,5 %, advenant qu'elles satisfassent aux autres critères du programme;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Infotech offre un nouveau mini-module Sygem prescrit à cette fin, et que les frais de 500\$ pour l'achat de ce mini-module sont remboursables par le MAMOT;

2016-01-021
Il est proposé par monsieur Robert Lebrun appuyé par madame Sylvie Lefebvre et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la directrice générale à faire l'achat de ce mini-module Sygem au prix de 500\$, remboursé par le MAMOT.

ADOPTÉE

RETOUR DANS LA SALLE DU CONSEILLER M. JEAN R. ROY

10.7 Renouvellement de l'adhésion annuelle à Québec Municipal

2016-01-022
Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre appuyé par monsieur Joe Stairs et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise le renouvellement de l'adhésion annuelle à Québec Municipal pour l'année 2016 au montant de 165.00\$, taxes en sus.

ADOPTÉE

11. LOISIRS ET CULTURE

Il n'y aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

12.1 Travaux de réparation sur bornes-sèches nos. 1 et 2

CONSIDÉRANT QUE des réparations doivent être faites sur les bornes-sèches nos. 1 et 2 car les coudes doivent être remplacés;

CONSIDÉRANT QUE le prix pour les pièces requises pour faire ces réparations aux bornes-sèches obtenu de la compagnie Juhoule est de 443.13\$, taxes en sus;

2016-01-023
Il est proposé par monsieur Joe Stairs appuyé par monsieur Alain Carrier et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise l'achat de ces pièces pour réparer les bornes-sèches de la compagnie Juhoule au montant de 443.13\$, taxes en sus.

ADOPTÉE



OGDEN

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

Maire	D.G.
<i>ms</i>	<i>re</i>

13. RÉGLEMENTS ET POLITIQUES INTERNES

13.1 Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement n° 2014.11 sur la Sécurité Incendie

Monsieur le conseiller Joe Stairs donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement modifiant le Règlement n° 2014.11 sur la Sécurité Incendie sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet d'ajouter un article concernant une barrière, etc. limitant l'accès à un bâtiment pour les pompiers et la nécessité d'avoir un signal d'alarme.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption.

Une copie dudit projet de règlement sera remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

13.2 Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement n° 2009.09 relatif au comité consultatif d'urbanisme

Monsieur le conseiller Alain Carrier donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement modifiant le Règlement n° 2009.09 relatif au comité consultatif d'urbanisme sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier la rémunération des membres du comité consultatif d'urbanisme qui sont membres du conseil municipal.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption.

Une copie dudit projet de règlement sera remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

13.3 Adoption – Règlement n° 2015.10 intitulé Règlement n° 2015.10 constituant un comité consultatif en environnement

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné par monsieur le conseiller Joe Stairs à la séance ordinaire du conseil tenue le 2 novembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement n° 2015.10 aura pour objet de régler la constitution d'un comité consultatif en environnement pour la municipalité d'Ogden;

Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre appuyé par monsieur Robert Lebrun et résolu à l'unanimité

QUE le règlement no. 2015.10 intitulé «Règlement n° 2015.10 constituant un comité consultatif en environnement» est adopté.

ADOPTÉE

13.4 Adoption – Règlement n° 2016.01 intitulé Règlement n° 2016.01 concernant le taux de taxation, les tarifs et les conditions de perception pour l'exercice financier 2016

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné par monsieur le conseiller Joe Stairs à la séance extraordinaire du conseil tenue le 17 décembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement n° 2016.01 aura pour objet de fixer le taux de taxation, les tarifs et les conditions de perception pour l'exercice financier 2016;



PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

Maire	D.G.
<i>Jmb</i>	<i>ve</i>

2016-01-025

Il est proposé par monsieur Joe Stairs appuyé par monsieur Alain Carrier et résolu à l'unanimité

QUE le règlement no. 2016.01 intitulé «Règlement n° 2016.01 concernant le taux de taxation, les tarifs et les conditions de perception pour l'exercice financier 2016» est adopté.

ADOPTÉE

13.5 Avis de motion - Règlement de fermeture de chemin municipal

Monsieur le conseiller Joe Stairs donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement de fermeture de chemin municipal sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de fermer l'ancien chemin municipal (lot 5417 832) pour que celui-ci devienne propriété privée.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption.

Une copie dudit projet de règlement sera remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

14. RAPPORT DU MAIRE ET RAPPORT DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG

14.1 Diverses rencontres

M. Sudlow mentionne que les employés de la municipalité travaillent présentement à parfaire les listes des résidences pour les ententes sécurité incendie. Il mentionne aussi que le taux de taxation de la municipalité demeurera le même que l'année passée. M. Sudlow annonce que le samedi 30 avril 2016 sera la journée d'embellissement d'Ogden, et que nous aurons besoin de bénévoles pour venir planter des pommeliers cette journée-là. M. Sudlow parle de la Société Animale Frontalière et de la lettre de remerciement reçue de la famille Wallace au 130 chemin Cedarville. M. Sudlow mentionne enfin que des personnes intéressées à être sur le Comité de l'environnement seront recherchées, et qu'une annonce à cette fin sera placée dans le prochain Quatre-Feuilles.

14.2 Divers dossiers de la MRC de Memphrémagog

M. Sudlow mentionne que la MRC a passé son budget 2016 à sa rencontre du mois de décembre. Il parle aussi du comité d'aménagement de la MRC qui travaille à faire enlever les plantes non indigènes du bord du lac.

15. LISTE DE CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue pendant le mois a été déposée et est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Lemire demande si le don pour le Cercle des Fermières est pour six (6) mois, et le maire lui a répondu que oui, et nous verrons s'il y a amélioration avec leur situation. Mme Lemire remercie le conseil pour le don. Mme Rousseau demande si le chemin Laflamme a été fermé et M. Jean R. Roy lui a répondu que oui. Mme Rousseau mentionne de faire attention aux Ford Ranger car elle en avait un, et aussi aux conflits d'intérêts avec l'achat d'un nouveau camion. M. Bourque mentionne que le site web de la municipalité devrait être mis-à-jour car le dernier Quatre-Feuilles n'y apparaît pas.



OGDEN

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

Maire	D.G.
<i>ms</i>	<i>vc</i>

2016-01-026

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller monsieur Robert Lebrun propose la levée de la séance, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités. Il est 20 heures 30.

Michael Sudlow

Michael Sudlow
Maire

Vickie Comeau

Vickie Comeau
Directrice générale et secrétaire-trésorière